

BEPECASER

ÉPREUVE DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Mercredi 13 mai 2015

Question 1

A – Tout dépassement est interdit aux traversées de voies ferrées non munies de barrières ou de demi-barrières.

B – Tout dépassement s'effectue à droite.

Question 2

Pour accéder à la phase de conduite supervisée, l'élève conducteur doit être âgé au minimum de :

A – 16 ans ;

B – 17 ans ;

C – 18 ans.

Question 3

La catégorie A2 du permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie :

A – A1 du permis de conduire ;

B – A du permis de conduire.

Question 4

Le fait de conduire un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique caractérisé par une concentration d'alcool dans le sang égale ou supérieure à 0,80 gramme par litre est :

A – un crime ;

B – un délit ;

C – une contravention.

Cette infraction est punie :

D – d'un an d'emprisonnement ;

E – de deux ans d'emprisonnement.

Question 5

Est puni d'une amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe, tout conducteur verbalisé pour le fait :

A – de ne pas avoir réduit sa vitesse lors du dépassement de convois à l'arrêt ;

B – de ne pas avoir réduit sa vitesse à l'approche d'un sommet de côtes où la visibilité n'est pas assurée ;

C – de circuler en sens interdit ;

D – de ne pas respecter une signalisation lui imposant une direction.

Question 6

La motorisation hybride d'un véhicule automobile combine :

- A – une source d'énergie thermique avec une source d'énergie électrique ;
- B – deux sources d'énergie thermique.

Question 7

Quel élément du moteur permet d'enflammer le mélange d'air et d'essence dans le cylindre ?

- A – la chandelle ;
- B – la bougie ;
- C – la lampe.

Question 8

Selon le guide pour la formation des automobilistes (GFA), les automatismes sont :

- A – des réactions involontaires et innées à une stimulation ;
- B – des réactions, des gestes qui résultent d'anciens actes volontaires transformés comme dans l'habitude.

Question 9

Selon le guide pour la formation des automobilistes (GFA), une méthode démonstrative est :

- A – une méthode expositive ;
- B – une méthode active.

Question 10

Sans préjudice de la compétence générale des officiers et des agents de police judiciaire, ont compétence pour constater par procès-verbal les contraventions prévues par la partie réglementaire du code de la route ou par d'autres dispositions réglementaires, dans la mesure où elles se rattachent à la sécurité et à la circulation routières :

- A – les gardes champêtres des communes ;
- B – les agents des douanes ;
- C – les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ;
- D – les officiers de port et les officiers de port adjoints ;
- E – les personnels de l'Office national des forêts.

Question 11

Les lignes longitudinales délimitant, pour les rendre plus visibles, les bords de la chaussée :

Sont continues :

- A – vrai ;
- B – faux.

Sont discontinues :

- C – vrai ;
- D – faux.

Question 12

Toute personne assujettie à l'obligation d'assurance automobile et qui se voit opposer un refus de souscrire un contrat auprès d'une entreprise d'assurance :

- A – peut saisir le bureau central de tarification ;
- B – peut saisir la fédération française des sociétés d'assurances.

Question 13

En matière d'accident de la circulation, la responsabilité civile du responsable peut être engagée en raison de dommages subis par des tiers résultants d'atteintes aux personnes et aux biens dans la réalisation desquels un véhicule est impliqué.

Sont considérés comme des tiers :

- A – le conducteur du véhicule responsable de l'accident de la route ;
- B – les passagers occupants du véhicule responsable de l'accident y compris s'ils sont membres de la famille du conducteur ;
- C – tous les occupants du véhicule non responsable de l'accident ;
- D – le piéton ;
- E – l'élève conducteur d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière d'un véhicule terrestre à moteur quand celui-ci est équipé d'un système à double commande permettant à l'enseignant d'intervenir à tout moment.

Question 14

Le fait de ne pas avertir les autres usagers de la route de son intention d'apporter un changement de direction à son véhicule est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la :

- A – 2^{ème} classe ;
- B – 3^{ème} classe ;
- C – 4^{ème} classe.

Cette contravention donne lieu de plein droit à une réduction de :

- D – deux points du permis de conduire ;
- E – trois points du permis de conduire.

Question 15

Le dépassement des engins de service hivernal en action sur la chaussée, est interdit à tout véhicule :

- A – uniquement lorsque la chaussée est entièrement recouverte de neige ou de verglas sur toute sa surface ;
- B – lorsque sur la chaussée, une voie de circulation au moins est couverte de neige ou de verglas sur tout ou partie de sa surface.

Question 16

Dans un véhicule automobile, quel est le rôle de l'alternateur ?

- A – tendre la courroie de distribution ;
- B – augmenter la puissance du moteur définie par le constructeur ;
- C – fabriquer du courant en vue de recharger la batterie.

Question 17

Le système anti blocage de sécurité (ABS) permet de raccourcir considérablement les distances de freinage :

- A – vrai ;
- B – faux.

Question 18

Selon le bilan de la sécurité routière en France, en 2013, les usagers des deux-roues motorisés représentent :

- A – la moitié des décès sur les routes ;
- B – environ un quart des décès sur les routes ;
- C – près de 19 % des décès sur les routes.

Question 19

Selon le bilan de la sécurité routière en France, en 2013, la mortalité sur les routes :

- A – baisse plus fortement sur les routes hors agglomération qu'en ville ;
- B – baisse plus fortement en ville qu'hors agglomération.

Question 20

En règle générale, le titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule est responsable pécuniairement des infractions à la réglementation sur le stationnement des véhicules pour lesquelles seule une peine d'amende est encourue :

- A – vrai ;
- B – faux.

Question 21

Pour exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite automobile et de la sécurité routière, le demandeur doit être âgé d'au moins :

- A – 23 ans ;
- B – 25 ans.

Pour exploiter un établissement organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre du dispositif du permis à points, le demandeur doit être âgé d'au moins :

- C – 23 ans ;
- D – 25 ans.

Question 22

Sauf disposition différentes prévues par le code de la route, tout véhicule à moteur :

- A – peut être muni d'un avertisseur sonore de route ;
- B – doit être muni d'un avertisseur sonore de route ;
- C – peut être muni d'un avertisseur sonore pour l'usage urbain ;
- D – doit être muni d'un avertisseur sonore pour l'usage urbain.

Question 23

Le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) s'articule autour de :

- A – trois compétences globales ;
- B – quatre compétences globales ;
- C – cinq compétences globales ;
- D – six compétences globales.

Question 24

Selon le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC), une sous-compétence associée :

- A – ne permet de traiter que les niveaux 1 et 2 de la matrice Goals for Driver's Education (GDE) ;
- B – ne permet de traiter que les niveaux 3 et 4 de la matrice Goals for Driver's Education (GDE) ;
- C – permet son traitement à tous les niveaux de la matrice Goals for Driver's Education (GDE).

Question 25

En règle générale, lorsque l'état alcoolique est établi au moyen d'un appareil homologué, le représentant de l'Etat dans le département peut prononcer une suspension du permis de conduire :

- A – dans les 72 heures de la rétention dudit permis ;
- B – dans les 96 heures de la rétention dudit permis.

La durée de la suspension du permis de conduire ne peut excéder :

- C – deux ans ;
- D – un an ;
- E – six mois.

Question 26

Sont soumis au contrôle médical de l'aptitude à la conduite :

- A – les usagers ayant fait l'objet d'une décision d'annulation du permis de conduire prononcée en application du code de la route et qui sollicitent de nouveau la délivrance d'un permis de conduire ;
- B – les candidats au permis de conduire atteint d'une affection médicale compatible avec le permis de conduire mais susceptible de s'aggraver.
- C – les enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière.

Question 27

Les véhicules de la catégorie O sont :

- A – des véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de marchandises et ayant au moins quatre roues ;
- B – des véhicules de transport en commun ;
- C – des véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de personnes et ayant au moins quatre roues ;
- D – des véhicules remorqués.

Question 28

Sont réputés abandonnés, les véhicules laissés en fourrière à l'expiration d'un délai de :

- A – quinze jours à compter de la mise en demeure faite au propriétaire d'avoir à retirer son véhicule ;
- B – de trente jours à compter de la mise en demeure faite au propriétaire d'avoir à retirer son véhicule ;
- C – de soixante jours à compter de la mise en demeure faite au propriétaire d'avoir à retirer son véhicule.

Question 29

La dérive d'un pneumatique est d'autant plus grande que sa pression est :

- A – trop faible par rapport aux préconisations du constructeur ;
- B – trop élevée par rapport aux préconisations du constructeur.

Question 30

En général, un pneumatique qui présente une usure au centre de la bande de roulement (usure en creux) est la conséquence :

- A – d'un sous-gonflage ;
- B – d'un sur-gonflage.

Question 31

Selon le bilan de la sécurité routière en France, en 2013 :

La vitesse moyenne des véhicules de tourisme augmente d'environ 3 km/h sur les autoroutes limitées à 130 km/h :

- A – vrai ;
- B – faux.

La vitesse moyenne des véhicules de tourisme baisse d'environ 3 km/h en agglomération :

- C – vrai ;
- D – faux.

Question 32

Donne lieu de plein droit à une réduction de trois points du permis de conduire, la ou les infractions suivantes :

- A – le fait pour un conducteur de transporter un enfant de moins de dix ans à l'avant d'un véhicule à moteur ;
- B – le fait pour un conducteur de franchir les lignes longitudinales d'une bande d'arrêt d'urgence, sans être dans une situation de nécessité absolue ;
- C – le fait pour un conducteur de ne pas avertir de son intention l'utilisateur qu'il veut dépasser.

Question 33

Le brevet de sécurité routière (BSR) est délivré aux personnes :

- A – ayant réussi un contrôle des connaissances théoriques des règles de sécurité routière sanctionné par la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière de 1^{er} ou de 2^{ème} niveau ou de l'attestation de sécurité routière ;
- B – et ayant réussi une épreuve pratique de l'examen du permis de conduire ;
- C – et ayant suivi une formation dispensée dans un établissement ou une association d'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière agréés.

Question 34

Tout conducteur d'un véhicule en circulation verbalisé pour usage d'un téléphone tenu en main est puni d'une amende prévue pour les contraventions de la :

- A – 2^{ème} classe ;
- B – 3^{ème} classe ;
- C – 4^{ème} classe.

Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de :

- D – deux points sur le permis de conduire ;
- E – trois points sur le permis de conduire.

Question 35

Selon le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC), l'approche par compétences :

- A – remplace la pédagogie par objectifs ;
- B – intègre et complète la pédagogie par objectifs.

Question 36

En général et selon le code de la conduite, après l'absorption d'une boisson alcoolique, le taux d'alcoolémie atteint son maximum en :

- A – trois heures environ ;
- B – deux heures environ ;
- C – une heure environ ;
- D – trente minutes environ.

Question 37

**Les feux de signalisation lumineux réglant la traversée des chaussées par les piétons :
Sont verts ou rouges et comportent un pictogramme :**

- A – vrai ;
- B – faux.

Sont vert et jaune et comportent un pictogramme :

- C – vrai ;
- D – faux.

Question 38

Si un des deux yeux a une acuité visuelle nulle ou inférieure à 1/10, il y a incompatibilité avec la conduite d'un véhicule léger si l'autre œil a une acuité visuelle inférieure à :

- A – 10/10 ;
- B – 8/10 ;
- C – 6/10 ;
- D – 5/10.

Question 39

Selon le code de la route, que signifie le terme "chaussée" :

- A – subdivision de la chaussée ayant une largeur suffisante pour permettre la circulation d'une file de voiture ;
- B – partie(s) de la route normalement utilisée(s) pour la circulation des véhicules ;
- C – route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés.

Question 40

Dans le cadre de l'apprentissage en conduite dite « supervisée », l'accompagnateur doit :

- A – être titulaire de la catégorie B du permis de conduire depuis au moins 5 ans sans interruption ;
- B – être titulaire de la catégorie B du permis de conduire depuis au moins 5 ans avec interruption possible.

B.E.P.E.C.A.S.E.R.

Mercredi 13 mai 2015

REPNSES

QUESTIONS	A	B	C	D	E
1	●				
2			●		
3	●				
4		●			●
5	●	●	●		

A B C D E

6	●				
7		●			
8		●			
9	●				
10	●	●		●	●

A B C D E

11	●		●		
12	●				
13		●	●	●	●
14	●				●
15		●			

A B C D E

16			●		
17		●			
18		●			
19	●				
20	●				

REPNSES

QUESTIONS	A	B	C	D	E
21	●				●
22		●	●		
23		●			
24				●	
25	●				●

A B C D E

26	●		●		
27				●	
28		●			
29	●				
30		●			

A B C D E

31	●		●		
32			●		
33	●		●		
34			●		●
35		●			

A B C D E

36			●		
37	●			●	
38				●	
39		●			
40	●				